

RÈGLEMENT BEAC-161 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS- JANVIER 2025



Adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le XX décembre 2024



PROVINCE DU QUÉBEC VILLE DE BEACONSFIELD

RÈGLEMENT BEAC-161

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS – JANVIER 2025

À la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield, tenue dans la salle du Conseil, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le XX décembre 2024 à 20 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS : Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin,

Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Peggy

Alexopoulos

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé et l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi XX novembre 2024;

Sur motion donnée par la conseiler XX, appuyée par le conseiller XX et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 MODE DE TARIFICATION

Les biens, services et activités décrites à l'article 2 sont financés, en tout ou en partie, au moyen du tarif prévu au présent règlement.

ARTICLE 2 TARIF

Le présent règlement impose et autorise le prélèvement d'un tarif non remboursable, sauf indication contraire, pour l'utilisation des biens ou services mentionnés ci-dessous ou pour les bénéfices découlant des activités décrites ci-dessous, selon le tarif prévu pour chaque bien, service ou activité.

2.1 SERVICE AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATROUILLE MUNICIPALE

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.1.1	Permis de construction Redevance de transport - Réseau express métropolitain (REM) - si applicable	
	Conformément au Règlement concernant la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain (RLRQ c. A-33.3, r.1) de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3, a. 97.2 et 97.3), des frais d'étude de dossier seront exigibles pour valider si une redevance est applicable et s'il y a lieu, pour établir le montant de la redevance, et ce, pour toute demande de permis dont la réalisation des travaux est assujettie à ce règlement.	Coût de l'étude du dossier (frais du consultant désigné par la Ville) + 15 % frais d'administration
2.1.1.1	Habitation	
	a) Nouveau bâtiment résidentiel (\$/m² de superficie	22,60 \$/m² de 0 à 225 m²
	brute de plancher)	23,10 \$/m² de 226 à 400 m²
		23,60 \$/m² de 401 à 599 m²
		24,10 \$/m² de 600 m² et plus
		Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.



	b) Agrandissement résidentiel	14,25 \$/1 000 \$ de coût de travaux de construction (minimum 175 \$)
		Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.
	c) Rénovation résidentielle	14,25 \$/1 000 \$ de travaux de construction (minimum 200 \$)
	d) Garage détaché et piscine creusée	220 \$
		Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.
	e) Tout autre bâtiment et construction accessoire (excluant thermopompe et équipement mécanique)	65 \$
2.1.1.2	Usages des groupes Commerce (C), institutionnel et récréatif (INST), parc et espaces publics (P), utilité publique, transport et communication (U)	
	a) Nouveau bâtiment (\$/m² de superficie brute de	23,10 \$/m² de 0 à 225 m²
	plancher)	23,60 \$/m² de 226 à 400 m²
		24,10 \$/m² de 401 à 599 m²
		24,60 \$/m² de 600 m² et plus
		Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis ou de certificat concerné.
	b) Agrandissement	18 \$/1 000 \$ de coûts de travaux de construction de la partie agrandie (minimum 350 \$)
		Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis ou de certificat concerné.
	c) Rénovation	18 \$/1 000 \$ de coûts de travaux de construction (minimum 350 \$)
2.1.1.3	Étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	



a) Groupe habitation

275 \$/logement + 45 \$/logement additionnel valide pour 4 présentations au Comité consultatif d'urbanisme.

115 \$ par présentation additionnelle au Comité consultatif d'urbanisme

Toute autre catégorie de travaux, de construction d'autorisation ou :115\$

Modification architecturale à un plan ayant déjà été approuvé :

Sans frais pour les 2 premières demandes

110 \$ par demande additionnelle.

b) Groupe commerce et institutionnel

Agrandissement et nouvelle construction:

200 m² et moins : 650 \$ 201 m² à 500 m² : 1 175 \$ 501 m² à 1 000 m² : 1 700 \$ 1 001 m² et plus : 2 750 \$

Modification architecturale d'un plan ayant déjà été approuvé : 275 \$

Enseigne: 115 \$/enseigne

Toute autre catégorie de travaux, de construction ou d'autorisation

275\$

Certificat d'autorisation

2.1.2

a) Abattage d'arbres

75 \$ + dépôt*

Le tarif ne s'applique pas aux frênes ni au cas où l'arbre est tombé naturellement ou en raison d'une situation climatique

*Un dépôt de 500\$ est requis pour les 5 premiers arbres à abattre auquel 100\$ s'aioute par arbre supplémentaire, dans tous les cas arbres tombés (frênes et naturellement y compris). Le dépôt sera remboursé lorsque exigences relatives au remplacement d'arbre prévues au Règlement de zonage 720 seront remplies.

b) Antenne de télécommunication

1 275 \$

c) Déblai et remblai

115 \$/terrain

d) Démolition bâtiment principal

i) Démolition ou déplacement d'un immeuble nécessitant un rapport d'inspection sur l'état de l'immeuble

a) Construit après 1940

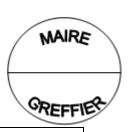
16 000 \$ + dépôt de 1 000 \$*



	(4,1)
b) Construit avant 1940 ou d'intérêt patrimonial ou à fort potentiel	22 000 \$ + dépôt de 1 000 \$*
c) Tous documents complémentaires pour l'étude d'une demande pour un bâtiment dont le potentiel patrimonial est soulevé lors de la réalisation des études ou demandés par le comité de démolition en vertu du Règlement BEAC-152	5 000\$
ii) Démolition ou déplacement d'un immeuble ne nécessitant pas de rapport d'inspection sur l'état de l'immeuble	
a) Construit après 1940	14 000 \$ + dépôt de 1 000 \$
b) Construit avant 1940 ou d'intérêt patrimonial ou à fort potentiel patrimonial	20 000 \$ + dépôt de 1 000 \$
iii) Démolition d'un immeuble visé à l'article 5.2 c) et f) du Règlement BEAC-152	3 000 \$ + dépôt de 1000 \$* * Un dépôt de 1000\$ pour le compteur d'eau existant sur le bâtiment à être démoli. Le dépôt sera remboursé quand une photo de la lecture du compteur précisant la date de prise sera fournie à la trésorerie et que ce compteur aura été remis aux Travaux publics.
e) Démolition d'un bâtiment accessoire	65 \$
f) Déplacement de construction et d'équipement (large charge) sur la voie publique	2 600 \$
g) Enseigne permanente	115 \$
h) Espace de stationnement : aménagement ou modification	105 \$
i) Espace de stationnement : aménagement ou modification d'un stationnement d'une superficie totale supérieure à 465 m²	265 \$
j) Fête de parc et voisinage	n/a
k) Installation septique	115 \$
I) Travaux dans la bande riveraine	375 \$
m) Sollicitation ou distribution porte-à-porte de matériel publicitaire	135 \$/année
n) Tournage cinématographique	
i) Activité cinématographique	1 475 \$/événement
iï) Location d'espace public pour tournage	2 375 \$/jour + dépôt de 10 000 \$ ou plus selon l'estimation par la ville du coût de réhabilitation du terrain.
o) Usage temporaire et bâtiment temporaire	105 \$
p) Modification d'une adresse civique	210 \$
q) Forage et le fonçage de pieux sur la propriété privée	210 \$
r) Foyer à combustible solide	65 \$
s) Installation d'une terrasse commerciale	65 \$



2.1.3	Modification du règlement de zonage	
	a) Frais d'étude	1 050 \$
	b) Procédure d'adoption	5 250 \$
	c) Procédure d'adoption si modification au plan d'urbanisme	8 500 \$
2.1.3.1	Centre de la petite enfance ou garderie	
	Demande de permis visant la construction d'un bâtiment à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie en zone résidentielle	525 \$ + 500 \$ si la demande est acceptée par le Conseil de ville
2.1.4	Dérogation mineure	
	a) Pour le groupe habitation à l'exception du groupe	800 \$
	multifamilial	+315 \$ pour une seconde publication à la demande du requérant
	b) Pour tous les autres groupes	2 100 \$
2.1.5	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	
	a) Frais d'étude	1 050 \$
	b) Procédure d'adoption	5 250 \$
2.1.6	Projet d'ensemble résidentiel et Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	
	a) Présentation au Comité consultatif d'urbanisme	2 100 \$
2.1.7	Certificat d'occupation	
	a) Usage commercial	210 \$
	b) Résidence pour personnes âgées	210 \$
2.1.8	Permis de lotissement	
	a) Lotissement d'un terrain/lot	525 \$ pour premier lot et
		210 \$ par lot additionnel
2.1.9	Copie de plans	
	a) Copie papier	Coût + 15 % frais administration
	b) Numérisation	35 \$ pour les six premières pages et 3,50 \$/page additionnelle
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,



2.1.10 Patrouill	e municipale
------------------	--------------

Utilisation des services par des organismes non reconnus ou à but lucratif

a) Véhicule de la patrouille municipale + un agent

140 \$/heure

b) Chaque agent additionnel (aucun véhicule)

70 \$/heure

2.1.11 Immatriculation et contrôle des chiens, chats et autres animaux

a) Licence pour l'enregistrement d'un animal non stérilisé

72 \$/2 ans*

b) Licence pour l'enregistrement d'un animal stérilisé

36 \$/2 ans*

c) Remplacement d'une médaille perdue

10\$

d) Frais pour la mise en fourrière d'un animal sans licence d'enregistrement

50 \$/jour

- * Frais annuel ajustés au prorata du nombre de mois complets lors de l'enregistrement d'un nouvel animal
- * Remboursement de 50 % du tarif lorsque le chien décède dans les 12 premiers mois, sur preuve d'un document attestant le décès et lorsque le gardien déménage à l'extérieur de la Ville de Beaconsfield dans les 12 premiers mois suivant l'obtention de la licence, sur preuve d'un document indiquant la nouvelle adresse.

2.1.12 Permis pour entrepreneurs paysagiste déneigement / applicateurs de pesticides

a) Entrepreneur en déneigement

100 \$ par année (1^{er} novembre au 31 octobre) pour chacun des véhicules moteurs à être utilisés.

b) Entrepreneur paysagiste

- 100 \$ par année (1er avril au 30 novembre) pour chacun des véhicules routiers à être utilisés.
- c) Entrepreneur applicateur de pesticides
- 60 \$ par année (1er janvier au 31 décembre) par entrepreneur
- d) Permis temporaire d'application de pesticides
- 15 \$/permis
- e) Remplacement d'un permis pour entrepreneur paysagiste, entrepreneur en déneigement ou certificat d'enregistrement pour un entrepreneur applicateur de pesticides
- 15 \$/remplacement d'un permis ou d'un certificat d'enregistrement
- f) Permis pour utilisation du dépôt à feuilles

700 \$ / année (saison automnale) pour chacun des véhicules ou remorques utilisés

2.1.13 Utilisation de la rampe d'accès à l'eau Lakeview pour embarcations nautiques non motorisées

100 \$ / année + dépôt de 100 \$ pour la clé



2.2 GREFFE ET AFFAIRES PUBLIQUES

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.2.1	Transcription et reproduction d'un document papier	Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec
	a) Copie de règlement	0,47 \$/page (maximum 35 \$)
	b) Photocopie d'un document autre qu'un règlement	0,47 \$/page
	c) Rapport d'événement ou d'accident	19\$
	d) Copie du plan de rues ou tout autre plan	4,70 \$
	e) Copie du rapport financier	3,80 \$

2.2.2	Signature d'un commissaire à l'assermentation	Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec Sans frais pour les résidents *
		5 \$/document assermenté pour un non-résident*
		* Plus les frais de copie, si applicable. Documents à titre personnel seulement, pas de documents professionnels
2.2.3	a) Permis de stationnement temporaire	Sans frais
	Un permis de stationnement temporaire peut être obtenu par les résidents ou invités aux conditions suivantes:	
	 Le permis sera valide pour une (1) nuit seulement de 2 h à 6 h Le permis devra être placé dans la lunette arrière du véhicule pour lequel le permis a été émis Aucun permis ne sera émis s'il neige, si on prévoit de la neige, ou si d'autres travaux de nettoyage ou autres travaux routiers sont planifiés Aucun permis ne sera émis pour le stationnement sur les routes principales à moins qu'il y ait une 	
	 sur les routes principales à moins qu'il y ait une allée à cet effet Le détenteur du permis doit respecter les règles de signalisation, sur les bornes-fontaines, etc. Il y aura un maximum de trois (3) permis émis par véhicule, par adresse, par année 	
	 Les permis peuvent être obtenus par les résidents soit à la réception de l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture régulières, au Service de la patrouille municipale pendant les quarts de travai réguliers ou en contactant le Centre d'appels après les heures régulières de bureau. (Si aucun permis n'est affiché, il est possible que le Service de police émette une contravention) 	
	 b) Permis de stationnement réservé (stationnement de la gare Beaurepaire) - Vignette valide pour un (1) an - Réservé aux résidents 	10 \$/vignette 5 \$/coût de remplacement de la vignette



2.2.4.	Célébration d'un mariage ou d'une union civile	
	Frais pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile	308 \$ (plus taxes) * * Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec
	et	et
	Frais pour l'utilisation, l'aménagement et la remise en état de la salle du Conseil	375 \$ + dépôt remboursable de 200 \$
2.2.5.	Politique - arbres et bancs commémoratifs	
	a) Arbre	750 \$ + taxes
	b) Banc remis en état (déjà en place)	1 500 \$ + taxes
	c) Nouveau banc (installation remonte à moins de 3 ans)	3 500 \$ + taxes
2.2.6.	Tarif pour le traitement administratif des dossiers de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes municipales (articles 511 et suivants, Loi sur les cités et ville)	
	a) Si une seule publication de l'avis public	1 000 \$
	b) Si une 2e publication est requise (montant ajouté à « a »)	300 \$ Fait partie des frais encourus pour la vente
		en proportion du montant de la dette.

2.3 SERVICES ADMINISTRATIFS

	Biens, services ou activités	Tarif
2.3.1	a) Chèque sans provision ou tout effet bancaire dont la compensation est refusée par l'institution financière	35 \$/chèque
	b) Confirmation de taxes ou extrait du rôle foncier	20 \$/confirmation
	c) Vente de garage * « année » désigne la période du 1er janvier au 31 décembre de la même année	10 \$ (2 ventes/année*)
	d) Vérification d'un compteur d'eau (remboursable si inexacte)	175 \$/ vérification
	e) Demande écrite de lecture de compteur d'eau sans réponse dans un délai de 15 jours	150 \$ en sus du coût de consommation établie
	f) Demande écrite de remédier à un compteur d'eau défectueux sans réponse dans un délai d'un an	1 500 \$ annuellement en sus du coût de consommation établie
	g) Taux de consommation d'eau estimée en l'absence d'historique de consommation	25 mètres cubes par mois. (selon le tarif applicable en vertu du règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau)
	h) Envoi d'une lettre certifiée	10 \$/lettre
	i) Recherche de frais de parcs applicables sans demande de permis	300 \$



2.4 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

	BII	ENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.4.1	Аp	provisionnement d'eau	
	a)	Ouvrir / fermer la vanne d'eau (arrêt de distribution)	
		i) Durant les heures régulières du service	100 \$
		ii) Hors des heures régulières du service (lundi au vendredi) et le samedi	315 \$
		iii) Le dimanche et les jours fériés	500 \$
	b)	Installation ou enlèvement de compteur d'eau	150 \$ /installation ou enlèvement
	c)	Inspection du branchement d'aqueduc ou égout sanitaire, sauf nouvelle construction	150 \$ /inspection
	d)	Changement de diamètre du compteur d'eau plus la	5/8 à ¾" 150 \$
		différence de prix entre le nouveau et l'ancien compteur d'eau	3/4 à 1" 225 \$
			1" à 2" 575 \$
			2" et plus prix du manufacturier
	e)	Vérification d'un compteur d'eau (remboursable si inexact)	consulter la section « Services administratifs »
	f)	Lecture du compteur d'eau lors d'une vente	200 \$/lecture
	g)	Retiré	
	h)	Tuyauteur	
		i) Durant les heures régulières du service	100 \$/heure
		ii) Hors des heures régulières du service (lundi au vendredi) et le samedi	3 heures min. (450 \$) et 150 \$ par heure additionnelle
		iii) Le dimanche et les jours fériés	3 heures min. (450 \$) et 150 \$ par heure additionnelle
	i)	Réparation de la boîte noire	200 \$
	j)	Remplacement du couvercle de la boîte de service	50 \$
	k)	Excavation de la boîte de service	1500 \$

2.4.2	Accès au conteneur de matériaux en vrac	
	Le dépôt de matériaux en vrac situé aux Travaux publics est à la disposition des résidents seulement, sur présentation d'une preuve de résidence. Un total de cinq (5) accès gratuits par adresse civique est autorisé annuellement. Par la suite, les frais suivants s'appliquent :	
	a) Automobile	15 \$/voyage



b)	Camionnette « pick up » et fourgonnette	40 \$/voyage
c)	Camion « cube »	Minimum 100 \$/voyage*
d)	Camion avec benne (poids de moins de 5 tonnes seulement)	Minimum 150 \$ /voyage*
e)	Remorque 1 essieu	Minimum 80 \$/voyage*
f)	Remorque 2 essieux	Minimum 200 \$ /voyage* *sur estimation

2.4.3	Cueillette spéciale chez le résident	
	a) Camion « pick-up »	100 \$/cueillette
	b) Équipe avec camion 6 roues	200 \$/cueillette
	c) Équipe avec camion 10 roues	275 \$/cueillette

2.4.4	Égouts	
	a) Utilisation du camion à égout	
	i) Durant les heures de travail rég service	égulières du 300 \$ /appel
	ii) Hors des heures régulières (lundi a et le samedi	au vendredi) 635 \$/appel
	iii) Le dimanche et les jours fériés	800 \$/appel

2.4.5	Ramassage de branches	
	Tarification pour les périodes suivantes :	
	1er janvier au 31 mars / 1er juillet au 31 août /	60 \$/premières 30 minutes
	1 ^{er} novembre au 31 décembre	35 \$/15 minutes additionnelles

2.4.6	Location du balai de rue ou du camion-citerne	
	a) Durant les heures régulières du service	400 \$ /heure
	b) En temps supplémentaire (3 heures minimum)	500 \$ /heure (pour le camionciterne, ajouter le prix de l'eau utilisée, selon le taux de la taxe en vigueur lors de l'utilisation)

2.4.7	Utilisation de l'emprise d'une rue publique, tel que :	
	 Ponceau Fossé Système d'irrigation Coupe de toute sorte (bordure, trottoirs, etc.) -Nouveau raccordement ou remplacement d'entrée de service raccordé aux services d'aqueduc et d'égout de la Ville 	100 \$ + dépôt de 2 500 \$



Toute utilisati publique (parc				de		200 \$ + dépôt minimal de 10 000 \$ ou plus selon l'estimation par la Ville du coût de réhabilitation du terrain
-----------------------------------	--	--	--	----	--	--

2.4.8	Installation d'un compteur d'eau / nouvelle construction	600 \$/compteur 5/8"
		600 \$/compteur 3/4"
	Ce montant inclut la fourniture et l'installation du compteur, l'inspection des branchements d'aqueduc et	750 \$/compteur 1"
	d'égout sanitaire et l'ouverture de l'arrêt de ligne	1250 \$/compteur 1 ½"
		1500 \$/compteur 2"
		1750 \$/compteur 3"
		Prix du compteur 4"à l'achat + 200 \$ antenne + 500 \$ installation

2.5 SERVICE CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Les tarifs associés aux biens, services et activités offerts par le Service Culture, loisirs et vie communautaire sont prévus à l'annexe « A », laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 TRAVAUX RECOUVRABLES DE TIERS

Pour les travaux recouvrables de tiers, il sera facturé ce qui suit :

- a) Rémunération de l'employé municipal au taux horaire prévu à la convention de travail ou à la politique de rémunération des cadres pour chaque heure de travail effectuée;
- b) Bénéfices marginaux de l'employé municipal, soit 57 % de la rémunération facturée;
- c) Équipements municipaux utilisés selon le taux horaire prévu à l'annexe « B », laquelle fait partie intégrante du présent règlement;
- d) Utilisation de matériaux et services externes découlant d'actions ou d'omissions du tiers, selon le coût indiqué sur la facture du fournisseur externe;
- e) Frais d'administration représentant 15 % de la facture (calculés en fonction des montants prévus aux paragraphes a) à d) ci-dessus).

ARTICLE 4 TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC

S'il y a lieu, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale s'ajoutent aux montants mentionnés au présent règlement. Il est entendu que les règles fiscales fédérales et provinciales doivent être respectées en tout temps.

ARTICLE 5 TARIFS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE LA VILLE

Les tarifs et droits fixés par le présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville de Beaconsfield.

Ces tarifs et droits s'appliquent nonobstant toute disposition inconciliable d'un autre règlement ou d'une résolution de la Ville de Beaconsfield.

Les montants dus en vertu du présent règlement ainsi que les montants dus pour des travaux recouvrables de tiers découlant d'actions ou d'omissions d'un tiers portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la ville, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la Ville à l'utilisateur, au bénéficiaire ou au tiers

ARTICLE 6 TARIFS DE LA VILLE DE BEACONSFIELD AVANT JANVIER 2002 ET TARIFS ADOPTÉS OU MODIFIÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE BEACONSFIELD-BAIE D'URFÉ



Les tarifs imposés par règlements de la Ville de Beaconsfield en vigueur le 31 décembre 2001 ainsi que ceux adoptés ou modifiés par les règlements du Conseil d'arrondissement de Beaconsfield-Baie D'Urfé, Ville de Montréal, entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2005, et qui ne sont pas compris dans le présent règlement, continuent de s'appliquer.

ARTICLE 7 REMPLACEMENT

Le règlement BEAC-155 et ses amendements sont par les présentes remplacés.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et les tarifs s'appliquent à partir du 1er janvier 2025.

MAIRE GREFFIÈRE



Règlement BEAC-161 Annexe A Frais et tarifs pour le Service Culture et loisirs

Dans l'annexe A, le terme « association » désigne les associations dûment reconnues par le Conseil de la Ville de Beaconsfield, à moins qu'autrement spécifiquement mentionné au présent règlement.

(page suivante)



TABLEAU 1 SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BEACONSFIELD

Taxes incluses (si applicable)

Taxes incluses (si applicable)

MEMBRE	
Résidents de Beaconsfield & Kirkland	0\$
Institutions de Beaconsfield	0\$
Non-résident - Adulte	120 \$/année
Non-résident - Aîné	60 \$/année
Non-résident – Enfants et étudiant	60 \$/année
Non-résident – Famille (2 adultes et 2 enfants de	240 \$/année
moins de 13 ans)	
Remplacement de la carte	5 \$/carte
Non-résident – étudiant (enfant) - été (3 mois)	30 \$/3 mois
Non-résident – Famille - été (3 mois – enfants seulement)	60 \$/3 mois

N.B. Sans frais pour les étudiants de Place Cartier et Batshaw qui se qualifient sous l'entente spéciale

IMPRESSION (bibliothèque, Centennial,	Centre récréatif)	
Photocopie-impression en noir et blar	ic (\$/page)	0,25 \$
Photocopie-impression couleur (\$/pag	je)	0,50 \$

SERVICE	
Frais d'administration	10 \$

VENTE DE LIVRES EN CONTINU	
Documents élagués	0,25 \$ à 20 \$



TABLEAU 2 TARIFS DU CENTRE RÉCRÉATIF POUR LES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Taxes incluses (si applicable)

RÉSIDENT (Beaconsfield et Kirkland)	ACTIVITÉ	ENTRÉE INDIVIDUELLE (sans frais avec la carte loisirs)
Enfant moins de 3 ans	Bain libre	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans	 Patinage libre 	2,50 \$
Adulte 18 à 59 ans	Patinage artistique	4,50 \$
Résident aîné 60 ans +	Hockey libre	4,50 \$
Resident affie od aris +	Gymnase	
NON-RÉSIDENT	ACTIVITÉ	ENTRÉE INDIVIDUELLE
(autre que Kirkland)		
(autre que Kirkland) Enfant moins de 3 ans	Bain libre	Gratuit
	Bain libre Patinage libre	Gratuit 4,50 \$
Enfant moins de 3 ans		
Enfant moins de 3 ans Enfant 3 à 17 ans	Patinage libre	4,50 \$

TARIFS POUR ACTIVITÉS PUBLIQUES - CARTE LOISIRS ET ACCES

RÉSIDENT (BEACONSFIELD SEULEMENT)	CARTE LOISIRS	TARIF / ANNÉE
Enfant moins de 3 ans	Natation	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans	Patinage libre	45,00 \$
Adulte 18 à 59 ans	Patinage artistique Hockey libre	55,00 \$
Maximum famille	•Gymnase	125,00 \$
Résident aîné 60 ans +	- Cyriniasc	25,00 \$
Remplacement de carte		10 \$/ carte
NON-RÉSIDENT	CARTE LOISIRS	TARIF / ANNÉE
Enfant moins de 3 ans	 Natation 	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans	Patinage libre	160,00 \$
Adulte 18 à 59 ans	Patinage artistique	265,00 \$
Maximum famille	Hockey libre Gymnase	630,00 \$
Résident aîné 60 ans +	Gyiiiiase	160,00 \$
Remplacement de carte		10 \$/ carte
NON-RÉSIDENT	CARTE D'ACCÈS	15 / 40 entrées
Junior 3 à 17 ans	Natation	63 \$ / 171 \$
Adulte 18 ans+	Patinage libre	94,50 \$ / 256,50 \$
Aîné 60 ans +	Patinage artistiqueHockey libreGymnase	94,50 \$ / 256,50 \$



TABLEAU 3 TARIFS DE LOCATION DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF

Avant taxes

CATÉGORIE D	'USAGER	UTILISATION/HEURES	TARIF / HEURE
Saison régulière (automne/hiver) Associations de sports mineurs de Beaconsfield (hockey, ringuette, patinage) Écoles de Beaconsfield		 Heures régulières Heures non régulières (lundi au vendredi de 6 h à 17 h) 	95,00 \$ 80,00 \$
Activités super jeunes (pas d'heures d /usage occasior Jeunes < 18 an	associations	 Saison régulière – en tout temps Camp – Association Équipes de jeunes Écoles – non-résidents 	150,00 \$
Association de Hockeyeurs de		Saison régulière – en tout tempsTarif de tournoi	155,00 \$ 135,00 \$
Adultes "Résident": Minimum 60 % des participants doivent être	Hors-pointe	- Lundi à vendredi 6 h à 17 h	Résident : 155,00 \$ Non-résident : 188,00 \$
des résidents de Beaconsfield.	Pointe	– Lundi à vendredi 17 h à 24 h	Résident : 180,00 \$ Non-résident : 220,00 \$
	Hors-pointe	- Samedi-dimanche 6 h à 24 h	Résident : 180,00 \$ Non-résident : 220,00 \$
Écoles/ Camps	(Commercial)	- Camps pour jeunes de 2-18 ans	Pointe : 180,00 \$
			Hors-pointe : 220,00 \$
Commercial			230,00 \$
PUBLICITÉ - A	RÉNA	SPÉCIFICATIONS	TARIF / ANNÉE
Surfaceuse à gl	ace	– Devant – Chaque côté	1 000 \$ 1 000 \$
Panneau mural 4'x 8' ou bande		- Commercial - Association	425 \$ 160 \$
FRAIS ADDITIONNELS		SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Annulation de location Saison régulière		Annulation reçue 6 jours ou moinsAnnulation reçue 7 jours ou plus	100 % du tarif 20 % du tarif
Saison estivale	TION DE LOCATION	Annulation reçue 30 jours ou moinsAnnulation reçue 31 jours ou plus	100 % du tarif 20 % du tarif



TABLEAU 4 TARIFS DE LOCATION DU GYMNASE AU CENTRE RÉCRÉATIF Avant taxes

CATÉGORIE D'USAGERS	UTILISATION/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
Associations	(EN TOUT TEMPS) A1) Sport primaire (basketball, volleyball, etc.)	28,30 \$
Associations	AT) Sport primarie (basketball, volleyball, etc.)	20,30 φ
	 A2) Activité secondaire (Bluefins, hockey, soccer, synchro, cadet, etc.) 	28,30 \$
	Synonio, cauet, etc.)	77,75 \$
Écoles de Beaconsfield	B1) Activité sociale avec cuisine (incluant montage et nettoyage	
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
Résident de Beaconsfield	A) Activité sportive	66,00\$
(Individu adulte / groupe)	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage	89,60 \$
École à l'extérieur de	et nettoyage)	03,00 ψ
Beaconsfield (Sports études)		
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
Non-résident de Beaconsfield (Individu / activité de groupe)	A) Activité sportive	90,65 \$
(maivida / activite de groupe)	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage	149,35 \$
École de sport / camp commercial	et nettoyage)	
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
Corporation, entreprise	A) Activité sportive	139,05 \$
	Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	187,45 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Dépôt de sécurité et dommage	A) Événement sportif	200 \$/événement
	B) Activité sociale	500 \$/événement
Annulation de location	-Applicable pour toutes les installations	
	– Annulation reçue 6 jours ou moins	100% du tarif
	– Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

• Aucun groupe de hockey-balle n'est permis



TABLEAU 5 TARIFS DE LOCATION DE LA PISCINE AU CENTRE RÉCRÉATIF

Avant taxes

CATÉGORIE D'USAGERS	UTILISATION/ACTIVITÉ (EN TOUT TEMPS)	TARIF / HEURE
Associations / Écoles - Équipe de natation BHS - Batshaw	Tarif de base : Piscine et 3 sauveteurs	128,75 \$
RéadaptationÉcoles localesGarderies locales	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	25,75 \$
- Centre Cartier - École de sports d'été - Programme Sport-Étude	Instructeur additionnel	32,45 \$
Associations - Bluefins - Synchro - Tiburon Water Polo	Piscine complète sans sauveteur Événement piscine avec sauveteurs Événement montage / démontage Par corridor partagé	36,50 \$ 104,00 \$ 31,90 \$ 4,80 \$
	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	25,75 \$
Commercial	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	223,50 \$
	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	25,75 \$
Résident	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	157,60 \$
PrivéCamp d'été à Beaconsfield	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	25,75 \$
Non-Résident	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	173,60 \$
 Privé Groupes municipaux non-résident Camps d'été non-résident Écoles non-résident 	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	25,75 \$
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
*dépôt de sécurité et dommage	Compétition	200 \$/compétition
Annulation de location	Annulation reçue 6 jours ou moinsAnnulation reçue 7 jours ou plus	100% du tarif 20 % du tarif



TABLEAU 6 SALLES DU CENTRE RÉCRÉATIF ET CHALETS

Avant taxes

INSTALLATION	CATÉGORIE D'USAGERS/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
Centre récréatif	Associations / Écoles de Beaconsfield	
- Salle polyvalente (900 pi²) - Salon (600 pi²) - Centre des jeunes (900 pi²)	 Réunion / cliniques Activités Rencontre sociale 	0 \$ 22,15 \$ 33,50 \$
Centre des jeunes avec restriction	Collecte de fonds	33,50 \$
	Résident (Beaconsfield) / Écoles régionales • Activités et réunions • Rencontre sociale	39,15 \$ 55,10 \$
	Non-résident Activités et réunions Rencontre sociale	55,60 \$ 80,35 \$
	Commercial Toutes les activités	91,75\$
Vestiaire aréna	Sans location de glace Avec location de glace	21,75 \$ 11,85 \$
Salle de réunion Aréna	Association – réunion Usage secondaire (pas de rencontre sociale)	0 \$ 21,65 \$
Chalet - Beacon Hill	Associations Réunion / clinique / Guides et Scouts Activité / conférence / exposition Rencontre sociale avec cuisine / fête / réception	0 \$ 33,50 \$ 44,00 \$
	Collecte de fonds (3 heures min.) Non disponible pour les activités commerciales Provident (Description)	44,00 \$
	Résident (Beaconsfield) Réunion Privé / Fête avec cuisine / réception /rencontre sociale / dîner / danse /mariage / baptême (3 heures min.)	65,00 \$ 98,00 \$
	Non disponible pour les activités commerciales Non- résident	
	 Réunion Privé / Fête avec cuisine / réception /rencontre sociale / dîner / danse /mariage / baptême (3 heures min.) 	98,00 \$ 137,00 \$
	Non disponible pour les activités commerciales	
Salle de réunion Chalet Beacon Hill	Association – réunion	0\$
Autres chalets	Associations	
Disponibilité saisonnière	Réunion Activité sociale	0 \$ 22,00 \$
	Résident (Beaconsfield)	22,00 \$
	Non disponible pour les non-résidents Non disponible pour les activités commerciales	N/A
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Dépôt de sécurité et dommage	Un dépôt peut être demandé	50 \$/événement
Frais de nettoyage	Applicable sur location des chalets seulement	50 \$/événement
Annulation de location	– Annulation reçue 6 jours ou moins	100 % du tarif
	- Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

NB¹: Réunion d'association = Assemblée générale, réunion mensuelle des directeurs, entraîneurs ou une clinique de certification sanctionnée et inscriptions.

NB²: Tarif avantageux pour la location d'un chalet pour une fête de fin de saison pour les associations de sports mineurs - pour une période de 3 heures pour 69 \$ – nettoyage non inclus.



TABLEAU 7 ÉDIFICE CENTENNIAL, ANNEXE DE L'HÔTEL DE VILLE

Avant taxes

INSTALLATION	CATÉGORIE D'USAGERS/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
Édifice Centennial : Salle	Associations	
204	Réunion	0\$
É L'Con Control de la Colle	Associations	
Édifice Centennial: Salle	Réunion	0\$
200	Activité / Clinique / conférence / exposition	18,00 \$
Édifice Centennial :	Associations	
Rez-de-chaussée	Réunion	0\$
	Activité / clinique / conférence / exposition	27,00 \$
	Rencontre sociale, fête, réception	44,00\$
	Collecte de fonds	44,00 \$
	Résident (Beaconsfield)	
	Réunion	55,00 \$
	Privé, fête, réception, rencontre sociale, dîner, danse,	77,00 \$
	mariage, baptême, incluant entreprises à profit ou non (3 heures min.)	
	Entreprise, commerce (Beaconsfield)	104,00 \$
	Non-résident	7
	Réunion / activité	82,00 \$
	Privé, fête, réception, rencontre sociale, dîner, danse,	120,00 \$
	mariage, baptême (3 heures min.)	-, +
	Entreprise, commerce	148,00 \$
Annexe Herb Linder	Associations	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Réunion	0\$
	Activité / clinique / conférence / exposition	33,00 \$
	Rencontre sociale avec cuisine, fête, réception	44,00 \$
	Collecte de fonds (3 heures min.)	44,00 \$
	Non disponible pour les activités commerciales	
	Résident (Beaconsfield)	
	• Réunion	65,00 \$
	Privé, fête avec cuisine, réception, rencontre sociale, dîner,	98,00 \$
	danse, mariage, baptême (3 heures min.)	
	Non disponible pour les activités commerciales	
	Non-résident	
	Réunion / activité	98,00 \$
	Privé, fête avec cuisine, réception, rencontre sociale, dîner,	137,00 \$
	danse, mariage, baptême, incluant (3 heures min.)	
	Non disponible pour les activités commerciales	
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Frais additionnels	 Dépôt de sécurité pour toutes les locations sociales 	200 \$/événement
	Amende pour fermeture tardive	150 %/taux horaire
	Frais de nettoyage	100 \$/événement
	Préposé à la réception (taux horaire)	22,00 \$/h
	Amende pour confettis ou bulles	50 \$/événement
	Toutes les installations	
Annulation de location		100% du tarif
Annulation de location	- Annulation reçue 6 jours ou moins - Annulation reçue 7 jours ou plus	100% du tarif 20 % du tarif

Notes

- Cuisine non disponible à l'édifice Centennial, espace-bar seulement. Centennial : Combinaison salle de conférence / salon sous-sol non inclus. Location de la salle 200, salle 204, sous-sol non disponible aux résidents ni aux non-résidents.



TABLEAU 8 TERRAINS SPORTIFS, PARCS ET ESPACES VERTS- FRAIS D'UTILISATION

Avant taxes

CATÉGORIE	UTILISATION / HEURE	TARIF / HEURE
Baseball / Soccer Pas de lignage ni d'équipement	Associations Résident Non-résident Corporatif	0 \$ 0 \$ 27,80 \$ 33,00 \$
Terrain multi-sport (patinoire extérieure/tennis)	Résidents Associations – en saison Corporatif	0 \$ 0 \$ 31,00\$
CATÉGORIE	HEURE	TARIF
Cours - Parcs et espaces verts Ne s'applique pas aux : terrains sportifs (tarif normal applicable) parcs riverains (pas de cours permis)	7 jours sur 7 : 9 h à 21 h	Permis saisonnier 50 \$ (1er mai au 30 septembre)
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Annulation de location	Toutes les installations - Annulation reçue 6 jours ou moins - Annulation reçue 7 jours ou plus	100% du tarif 20% du tarif
ASSOCIATIO	ON - FRAIS DES USAGERS DE 1	TERRAINS
Soccer Lakeshore	Frais annuel	0 \$
Soccer pour femmes	Frais annuel	0\$
Rugby	Frais annuel	0\$
Balle lente	Frais annuel	0\$
Baseball	Frais annuel	0\$
Softball	Frais annuel	0\$
Football	Frais annuel	0\$
TOURNOI - ASSOCIATION	Préposé au parc Chaque heure additionnelle	25,75 \$ / h
TOURNOI - AUTRES	Préposé au parc	31,00 \$/ h



TABLEAU 9 CONTRATS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

Avant taxes

INSTALLATIONS	GROUPE D'USAGERS	TARIF / MOIS
Chalet Beacon Hill (cuisine disponible)	Garderie 5 jours / semaine 8 h à 17 h	1440,00 \$ (journée entière)
Chalet Windermere (cuisine non disponible)	Garderie 5 jours / semaine 8 h à 17 h	635,00 \$ (journée entière)

TABLEAU 10 TARIFS DE BASE DES PROGRAMMES

Avant taxes

	Avant taxes				
PR	OGRAMMES	UNITÉ			
1.	Art préscolaire / art et musique	60 min.	9,00 \$		
2.	Jeunes artistes	60 min	9,25 \$		
3.	Théâtre jeunesse	60 min	9,50 \$		
4.	Cours culturels pour adultes (incluant bibliothèque)	60 min	9,75 \$		
5.	Spectacles pour enfants	événement	5,00 \$-15,00 \$		
6.	Spectacles pour adultes	événement	5,00 \$-25,00 \$		
7.	Sports préscolaires	45 min.	7,75 \$		
8.	Mise en forme pour jeunes	60 min	8,25 \$		
9.	Patinage pour préscolaire et ados	30 min	8,75 \$		
10.	Patinage pour préscolaire et ados	45 min.	9,75 \$		
11.	Gardiens avertis	cours	50,00 \$-75,00 \$		
12.	Mise en forme pour adultes	60 min	8,30 \$		
13.	Mise en forme spécialisée pour adultes	60 min	8,75 \$		
14.	Golf	60 min.	14,50\$		
15.	Patinage adulte	30 min	9,40 \$		
16.	Patinage adulte	45 min.	11,00 \$		
17.	Yoga pour adultes	60 min	8,30 \$		
18.	Natation Voix Olympique débutant, blanc, jaune, vert et rouge	30 min.	7,50 \$		
19.		45 min	8,65 \$		
20.	Natation pour ados	45 min.	8,65 \$		
21.	Natation pour ados	30 min	7,50 \$		
22.	Natation pour adulte	30 min	7,70 \$		
23.	Cours de natation privé – enfant	30 min	32,45 \$		
24.	Cours de natation privé – adulte	30 min	32,45 \$		
	Aquaforme	45 min.	9,75 \$		
26.	Aquacarte	semaine	22,70 \$		
27.	Médaille de bronze	cours	0 \$ *		
28.	Croix de bronze	cours	0 \$ *		
29.	Sauveteur national	cours	0 \$ *		
30.	Secourisme standard (RCR, premiers soins)	cours	80,00 \$ - 120,00 \$		
31.	Secourisme pour sauveteurs	cours	0 \$*		
32.	Terrains de jeux	Été ou semaine	40,00 - 200,00 \$		
33.	Camp de jour – Centre récréatif	semaine	230,00 \$		
34.	Camp aventure – Chalets de parcs	semaine	215,00 \$		
35.	Camp spécialisé	semaine	290,00 \$		
36.	Moniteur en formation	cours	70,00 \$-170,00 \$		
37.	Sortie camp d'été	excursion	5,00 \$-25,00 \$		
38.	Garderies – Camps d'été	variable	15,00 \$-40,00 \$		
39.	Atelier ou activité spéciale (activités pour ainés et bibliothèque)	Atelier	2,00 \$-100,00 \$		
40.	Forfait Fête d'enfants (salle + activité publique)	180 min	175,00 \$-350,00 \$		
41.	Frais d'annulation - Camp de jour (enfant / semaine)	avant sem.1 ^{er} juin	25,00 \$		
42.	Frais d'annulation - Camp de jour (enfants / semaine)	Après 1 ^{er} juin	50 % du montant		
43.	Frais d'annulation	cours	25,00 \$		
44.	Requalification – Sauveteur National	Cours	80 \$ à 120 \$		

Notes:

Rabais aînés (- 50 %) *** Aîné Beaconsfield (60+) Aîné non-résident (60+) : Non-résident: Taux résident adulte

125 %

(-33.3 %) (-16.25 %) Employé : Employé non-résident :

^{*}Selon la subvention accordée, les cours de sauvetage sont maintenant gratuits
***Le rabais aîné est uniquement applicable aux cours et non à une activité spéciale (ex : ateliers, spectacles, etc.)

Annexe A – 2025



TABLEAU 11 TARIFS DES COMMANDITAIRES POUR LES ÉVÉNEMENTS

Taxes incluses (si applicable)

COMMANDITAIRES D'ÉVÉNEMENTS	UNITÉ	
Ami	événement	200 \$-499 \$
Niveau Bronze	événement	500 \$-999 \$
Niveau Argent	événement	1000 \$-2999 \$
Niveau Or	événement	3000 \$-4999 \$
Niveau Platine	événement	5000 \$ +
SÉRIES CULTURELLES	UNITÉ	
Culturel général	événement	1000 \$ - 2000 \$
Culture général	série	3000 \$ - 10000 \$
Publicité dans la brochure	publicité	500-1000 \$

TABLEAU 12 ENVIRONNEMENT

Taxes incluses (si applicable)

ITEMS	UNITÉ	
Composteurs	chacun	30 \$
Barils de pluie	chacun	40 \$
Composteur de comptoir	chacun	7 \$

TABLEAU 13 TARIFS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Taxes incluses (si applicable)

ITEMS	UNITÉ	
Frais – vente / présentoir / exposition	location d'équipement	10 \$ - 25 \$
Frais – vente / présentoir / exposition	emplacement	10 \$ - 30 \$
Événements spéciaux – biblio et culture	chacun	2 \$-30 \$
Événements spéciaux – activités, jeux et	chacun	0 \$-10 \$
maquillage d'enfants		
Événements spéciaux – vente de nourriture	chacun	1 \$ à 20 \$
et boissons		
Camping communautaire	par tente	25 \$
Centre récréatif - préposé à la réception	par événement	25 \$
Centre récréatif - frais de nettoyage	par événement	100 \$ - 250 \$
Centre récréatif - gardien de sécurité	par événement	30 \$ - 50 \$

TABLEAU 14 TARIFS DE LOCATION D'ESPACE POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES LÉGÈRES

Taxes incluses

USAGER	DESCRIPTION	TARIF
Résident de Beaconsfield uniquement	Location d'espace pour embarcations nautiques légères sur support (à l'exception des pédalos) au parc Centennial	60 \$/période estivale

TABLEAU 15 PASSEPORT CITOYEN NUMÉRIQUE BCITI

Taxes en sus

MEMBRE	
Passeport citoyen BCITI (papier et numérique)	gratuit
Passeport citoyen BCITI (plastifiée)	10 \$
Renouvellement ou remplacement du passeport	10 \$
citoyen BCITI (plastifiée)	



ANNEXE B

GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES Tarif horaire des équipements

Base tarif 2021

Classe	Base tarif 2021 Classe Nom de l'équipement Taux horaires (\$)				
Jiubbe	Tom do l'oquipomont	Taux Horalics (ψ)			
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	19,89			
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	20,27			
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,58			
151	Auto C.E.	27,12			
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	14,44			
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	15,02			
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	12,67			
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	13,27			
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	21,49			
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	24,67			
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	25,62			
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B 6 passagers	27,02			
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	38,49			
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	24,55			
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	38,49			
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	38,49			
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	25,35			
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	47,75			
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	61,92			
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	58,33			
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	68,70			
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	52,71			
309	Camion écureur d'égout	107,81			
319	Camion vide-puisard (Vector)	72,51			
387	Unité mobile d'entretien mécanique	62,52			
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	29,37			
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	41,22			
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	62,87			
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	273,08			
451A	Excavatrice sur roues	54,38			
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	104,53			
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	169,22			
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibrateur	12,44			
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	42,69			